

REPUBLIQUE DU CAP VERT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT

**Mise en place de la Convention Internationale
Pour la Lutte contre la Désertification**

RAPPORT NATIONAL

Praia, Avril 2002

Rapport National

Mise en place de la CCD
Pays: Cap-Vert
Sommaire
Résumé (Résumé Exécutif)
3-9
Chapitre 1 – Les stratégies et priorités établies dans
10-16
Le cadre des plans et/ou politique de développement
Durable
Chapitre 2 – Les mesures institutionnelles et organisationnelles
16-23
prises pour la mise en place de la Convention
Chapitre 3 – Le processus participatif en appui à l’élaboration
24-26
du plan d’action
Chapitre 4 – Le processus consultatif mis en œuvre en appui
26-27
à l’élaboration et mise en place du PAN et des accords
de partenariat avec les pays et as autres entités intéressées
Chapitre 5 - Les mesures prises ou prévues dans le cadre des
27-28
PAN avec comme objectifs l’amélioration du climat économique,
la conservation des ressources naturelles, une meilleure organisation
Institutionnelle, meilleure connaissance du phénomène de
la désertification et de la supervision et évaluation des effets de la
sécheresse.
Chapitre 6 - Les ressources financières distribuées au niveau du
28-29
Budget Global de l’État en appui à la mise en place de la
Convention et les aides financières ainsi que la coopération
technique reçue et sollicitée comme indication des nécessités
et leur ordre de priorité
Chapitre 7 – L’analyse des ajustements et indicateurs utilisés pour
29-30
mesurer les progrès atteints en matière de lutte contre la désertification
et atténuation des effets de la sécheresse.
ANNEXE - Supervision de l’application de la CCD
31-38

Executive Summary

Strategies and Policies

The development of the ecosystem, conservation, and valorisation of the country's natural resources are domains of concern of the Government.

The IV NDP brings a holistic approach to environmental issues and advocates the participation of the whole society in the resolution of environmental issues as its strategy.

Policy guidelines inscribed in the Program for the environment of the IV NDP advocate the strengthening of said participation through education and training, institutional capacity building and the development of a system of information. Thematic issues such as i) the conservation of natural resources, biodiversity, and coastal environment conservation; ii) protection and extension of afforestation areas; iii) the urban environment; and iv) the international cooperation are tackled as a whole.

The backing of the execution of the National Environmental Action Plan (PANA) calls for the establishment of partnership agreements and development of international cooperation ties. This plan is being amended and consensus was reached regarding Land management matters, a key instrument for addressing environmental management. Equally consensual is the establishment of a sound relationship between environmental management policy and the poverty alleviation program (PNLCP); the assumption of institutional responsibilities; and information/training addressed to the society and decision makers. Finally, the general feeling is that the government must be firmly engaged toward the execution of PANA.

Pursuant to the general obligations set under CCD, (article 4), poverty reduction strategies should be integrate in the desertification control and mitigation of drought efforts.

The Forestry Action Plan (PAFN – 1994), an integral part of the Tropical Forest Action Plan (PAFT), was developed according to the guidelines of the III NDP. However, its objectives and strategies are consistent with those of PANA.

The Great Options of the NDP (2002), a medium term guidelines of the actions of the Government, judge as key concerns the enhancement of access to health, education, and housing services as well as to drinking water supply systems, financial resources, income generating activities, capacity building and to the promotion of participation of poor people in food security and poverty alleviation matters.

Said guidelines underwrite the formulation of the V NDP, an ongoing exercise.

Institutional and Organisational Measures

The most recent restructuring of the Administration dates back to February 2002. It is expected that the current structure is coherent with environmental matters.

Thus, the Ministry of Agriculture and Fisheries (MAP) extinguished the Executive Secretariat for the Environment (SEPA), and created the Directorate General for the Environment (DGA). It is expected DGA will be able to formulate environment-related policies; assess and supervise environmental impact assessment of projects; disseminate environment-related information etc. The execution of environment related plans and programs, namely those regarding desertification control and protection of land based biodiversity, is the responsibility of the DG of Agriculture, Forestry and Animal production.

Of the set of institutions engaged in or exerting a major impact on desertification, highlights go to the *Conselho de Ministros para o Ambiente* (Cabinet charged with environmental issues), a decision-making body and coordinator of environmental policies; and the *Conselho Nacional de Águas* (Water Council) an inter-ministerial body presided by the Minister of Agriculture and Fisheries.

The *Conselho Nacional para o Ambiente* is a counseling body charged with articulating policies and forging cooperation between public and private institutions.

The National Coordination Body is charged with the execution of the CCD. It was created in 1995, and is composed of a representative of each ministry that integrates the *Conselho de Ministros para o Ambiente*, representatives of the Platforms of the ONG and Farming communities as well as the association of the municipalities.

MAP, in a collaborative venture with the Ministry of Foreign Affairs, plans and manages food aid, within the framework of institutional links with the Permanent Inter-States Committee for Drought Control in the Sahel, FAO, WFP, IFAD, and other international organisations specialized in agriculture, food, environment, and fisheries.

The municipality core mission is to promote, within its jurisdiction, the development of plans and programs tailored to protect nature and its resources.

Environment-oriented specialized municipal committees are in business. Their composition include representatives of decentralized departments, NGO, religious confessions, professional associations and representatives of the civil society.

NGOS are active at community level in domains such as tree planting, sensitization and environment-related social education and sanitation, natural resources conservation as well as information and communication. Private associations have sprung up in the communities. Their roles differ but their jurisdiction is much restricted.

The existing legislative framework relies on Land Management, outline law on environmental policy and on the detailed norms and regulations regarding the outline law on Environment as well as on the Act that regulates forestry activities.

Other Institutional Measures taken include the creation (12/1992) of an Eventual Committee to assess environmental protection issues; and the establishment of a National Fund to combat desertification (12/1997).

Various agreements and conventions have been signed. Highlight goes to those derived from the Rio Summit.

The participative process in support of the formulation and execution of the National action program (PAN) was unleashed following the ratification of the Convention. Sensitization and information were provided to facilitate participation and grant commitments of everyone including resident development partners.

Experience related to municipal participation calls for the need to create a sole specialized committee to be denominated Municipal Development Committee.

The process of consultation, launched in support of the formulation and execution of NAP and of the partnership agreements between the Parties and among other interested entities, starts with the designation of France as «Chef de file» of Cape Verde's development partners engaged in desertification control.

Thus, France provides technical and institutional support to SEPA from 1996 through 2000, supports several programs and projects as well as municipal services, particularly drinking water supply facilities. New activities might be executed in 2003. They cover the following domains i) assistance to hydric resources management and sustainable rural development; ii) research and development; and iii) support to private initiatives in the rural areas.

At the local level, sister-cities agreements signed between the different municipalities and cities are crucial and useful instruments regarding the execution of the program of action in domains such as drinking water and electrical energy supply, etc.

The city of Praia welcomed, from March 5 through 8 2002, a Forum in order to examine the execution of the United Nations Convention on Desertification Control. Two central themes were debated: a) "Views on the results of the V Conference of the Parties related to the process of preparation of the World Summit on Sustainable Development" and b) "Lessons drawn from the fora of consultation on the implementation of the Convention in the developing countries" and a declaration, «Declaration of Praia» adopted. The World Summit is scheduled to take place in Johannesburg by the end of August.

Of the measures taken within the framework of NAP, namely those tailored to improve the macroeconomics status, preserve natural resources, improve institutional organization, better the knowledge of the desertification process and supervise and evaluate the effects of droughts, highlights go to the publications of the first Red Book - a warning regarding improvements to be brought to the system of protection of species and resources - and of the first White Book - an analysis of the situation of the environment.

Of the activities and actions directed at improving the livelihood of the populations and those aimed at attaining Food security in order to permit a healthy and productive life, highlight goes to the year-long monitoring of production-related agricultural activities as well as the monitoring of the Food Security Special Program by a committee. Such actions are part of the system of alert and early warning.

The government has for approval a project-proposal of regulation regarding the establishment of a national Fund to fight desertification (FNLCD) as recommends the Convention and foresees the NAP. Several watersheds are being studied to determine the potential for agrarian development and the social and economic resurgence of agricultural activities and environmental protection.

Capacity building and training in different domains (planning, desertification control techniques, participative approach, etc.) are being executed or are underway at the municipal level and grassroots associations. The creation of a system of information for the environment was launched once more at the beginning of February of 2002.

The inclusion of environmental education in the curricula of the Elementary Education has been attained. Publications on the process of desertification such as "Priority to the Earth", "Forms", «Files», the bulletin "Folha", a simplified manual of the "Convention", etc. are very relevant activities performed in that regards.

A synopsis bringing together the contributions of the different partners engaged in the process of execution of the NAP/LCD has been formulated. Thus, programs, projects and actions in the domains of i) conservation and restoration of soils, ii) flood control (construction and reclamation of infra-structures); iii) irrigated agriculture and iv) institutional capacity building as well as the rendering of support services to production-related activities such as agricultural credit, are being executed as projected.

Financial resources

In respect of the mobilization of funds to combat desertification, the main guideline calls for the establishment of decentralized financing schemes. Such schemes are jointly managed through mechanisms negotiated with all the parties.

Meanwhile, classic mechanisms of financing, according to the NAP, will be executed. Thus, financial resources not allocated to the FNLCD will come from the State, development partners, municipalities, ONGS, associations and the private sector.

Multilateral development partners such as the system of the United Nations, the World Bank and the European Union, as well as several other bilateral ones, provide a very prestigious technical assistance in the execution of the projects inscribed in the NDP and as a response to development exigencies.

Within the framework of desertification control, the domains of agriculture, afforestation, rural engineering, hydric resources, rural extension, environment, research, training and food security, have mobilized an average of 821 million ECV a year. Foreign aid turned in 892 million ECV for the same 1996-2001 period.

Within the framework of the PLCP (Poverty alleviation program), investment needs are estimated at \$70m American dollars. Of that amount, the multilateral financial institutions have promised \$49m. As of December 2001, disbursements topped \$6m.

Of the desertification control and drought mitigation Indicators of progress remark the significant gains in farmers' income, particularly those farming highlands in humid and sub-humid areas; and the increasing role the private sector plays regarding the multiplication and import of vegetative material for propagation, as well as with other production factors thus replace the State. Equally important is the creation of protected areas and respective management tools.

In addition to the reorganization of the rural engineering division, register the introduction and adoption of integrated watershed management planning, done with the participation of grassroots associations and local producers. In addition, register the capacity to formulate sound projects, particularly huge water harvesting construction works intended to mobilize surface and under-surface water.

Around 43% of the arable land of the country bears, at least, one type of soils and water conservation infrastructure. The agriculture and forestry exploitation system offers farmers increased opportunity to get involved in the management of natural resources and environmental protection.

Very relevant are the advances registered in institutional capacity building, law abiding and the implementation of environmental strategies and action plans, in conformity with sustainable development principles.

The Soils Act and the Land management plans of the islands of Boavista, Maio and Sal are accomplishments that strengthen and consolidate the above progresses.

The expansion of desalination schemes as a form and means of supplying drinking water to the populations, particularly those in urban areas is very costly. Thus, finding and promoting new desalination systems that are more cost-effective as well as the promotion of micro-irrigation schemes and the harvesting runoff water are very relevant issues.

The poor performance derived from credit schemes are influenced by several factors. Eligibility and allocation of funds to small farmers and fishermen is still inadequate.

The associative drive has gained momentum over the last years as the number of associations of farmers, animal producers and community development associations has increased.

The development of studies and projects backed by the international cooperation is undergoing a productive stage with the formulation of nine (9) watershed master

plans and the conclusion of six (6) others in three of the most agriculture-minded islands.

The number of nurseries and germplasm banks in different islands and the planting of approximately 1,150 ha during 1997/2000 are the advances made in fruit tree production.

The irrigated area varies has stabilized around 1,750 to 2,000 ha, though existing potential is estimated at 2,500 to 3,000 ha. In 2000, around 1800 ha of land was irrigated and 200 ha of that was under drip irrigation.

The supply of agricultural produce to the market has increased and diversified thanks to improved water management techniques at the farming plots.

Due to progresses in genetics and technology, poultry and pig production made significant growth and expanded. Beekeeping is being prompted through extension services.

The rate of tree planting and forest cover grew rapidly since independence. Today, around 20% of the land mass is planted with.

Chapitre 1

Les stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou des politiques de développement rural

Le Cap-Vert, du fait de la petitesse de ses îles, de son insertion dans le Sahel et de la fragilité de ses écosystèmes, est confronté à de sérieux problèmes environnementaux parmi lesquels on a la désertification.

Ainsi, la conservation, la protection des écosystèmes et la valorisation des ressources naturelles constituent une préoccupation centrale du gouvernement qui devra se traduire en une orientation politique de caractère horizontal, en concertation avec les autres politiques sectorielles.

Au niveau de la planification, le volet lutte contre la désertification, représente un point stratégique, dans les deux premiers plans. La reconstitution de l'équilibre écologique, perturbé par la longue période de sécheresse et la nécessité de réduire les effets néfastes de la désertification constituent une des priorités du Gouvernement.

Ainsi, les premières mesures adoptées après l'indépendance consistaient à définir un programme d'urgence en 1976-77, suivi d'un autre en 1977-78, pour faire face aux effets cumulés durant les années de sécheresse.

La stratégie

Les quatre Plans Quinquennaux de Développement National - PND

Le I PND (1982-1985) dépasse le cadre des actions d'urgence pour planifier des actions à moyen et long terme avec comme priorités : l'autosuffisance alimentaire, l'éducation, la santé, la mise en valeur des ressources naturelles et la lutte contre la désertification. Il comprend un ensemble de 70 projets cohérents de gestion des ressources naturelles.

Le II PND (1986-1990) a été élaboré avec une approche plus participative, ayant été conçu en prenant en compte le plus petit détail, dans le système de planification, le concept de régionalisation et la nécessité de la décentralisation. Le Gouvernement a donné la priorité au développement de la production agro - sylvo – pastorale tout en sauvegardant le patrimoine écologique, l'augmentation des revenus de la population rurale, la création d'emplois en milieu rural et le renforcement de la participation de la population dans le processus de développement. Il y a plus de 182 projets orientés dans la gestion des ressources naturelles. Pour le cas particulier de la lutte contre la désertification, il a été élaboré le "Plan Directeur de la Lutte contre la Désertification".

Le sous-programme de la lutte contre la désertification couvre l'ensemble du territoire national en termes de : préservation et valorisation du patrimoine foncier et de la recherche appliquée. La reforestation et la plantation des arbres y jouent un rôle notoire en termes d'investissement et emploi.

Le III PND (1992-1995) réitère comme priorité la protection de l'environnement.

Pour cela, il adopte comme stratégies : i) la création d'une institution, ii) l'intégration et l'harmonisation des différents Plans Municipaux de Développement au sein des Plans Nationaux du Développement de l'Environnement et iii) la sensibilisation, l'information et la formation du citoyen.

Des mesures respectant l'adéquation des normes et procédures de récupération, protection et préservation de l'environnement sont défendues en conséquence.

Des programmes d'actions nationaux avec des mesures concrètes de lutte contre la désertification sont retenues dans les programmes, tels que la reforestation, la restauration des ressources pédologiques, la conservation et le développement des autres ressources naturelles.

Le changement d'attitudes et de comportements par rapport à l'environnement afin de mieux sensibiliser la population face à l'environnement et de créer un véritable équilibre écologique durable.

Ces différents Plans Nationaux de Développement, sont davantage renforcés par des mesures plus intégrées lors de l'adoption du IV Plan National de Développement.

Les grandes options et le IV PND 1997-2000

Ce Plan met l'accent sur l'autosuffisance économique et l'intégration du Cap Vert dans la dynamique de la régionalisation et de la mondialisation. Ce Plan adopte comme priorités la mise en œuvre d'une politique environnementale dans le Programme Global pour l'Environnement Intégré : la promotion du développement humain et social, le renforcement de la participation de la société à travers l'éducation et la formation environnementale et institutionnelle, le développement du secteur privé, l'augmentation de la disponibilité des ressources naturelles, la conservation des ressources naturelles, et des zones côtières ; la protection et l'ampliation des zones forestières; l'environnement urbain dans toutes ses facettes et la coopération internationale.

Sa stratégie défend la participation de tous les acteurs de la société dans la résolution des questions environnementales et défend la conjugaison du Programme Environnement avec l'Assainissement de Base et la sauvegarde du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA) 1994-2005 préconisé.

Les points suivants sont considérés comme pertinents dans la lutte contre la désertification : Capacitation institutionnelle au niveau central, des municipalités et de la société en matière d'environnement.

Les Plans et Programmes d'Action

- Le Plan d'Action National pour l'Environnement – PANA

Les politiques et les stratégies environnementales du pays soutiennent que le développement durable doit être institutionnalisé, participatif et aussi supporté par la coopération internationale. Par conséquent, il n'est pas étonnant que la durabilité soit

sauvegardée dans toutes les principales mesures législatives à caractère environnemental et qu'elles transparaissent dans les statuts de tous les départements gouvernementaux ayant un rôle à jouer dans le domaine des ressources naturelles. L'exécution du PANA, par conséquent, préconise de tels supports, comme le partenariat et la coopération internationale et soutient le principe de participation conformément à l'esprit de la CCD.

Le Plan d'Action a prévu l'établissement d'une institution nationale avec pour mandat d'élaborer des politiques dans le domaine de l'écologie et de l'environnement et le pouvoir de suggérer des normes et les lois ainsi que le contrôle des activités des entités publiques et privées. Le PANA défend également que la création d'un conseil national pour l'environnement comme prévu dans la Constitution. Pour ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles, l'axe principal de telles politiques et stratégies se fonde sur le principe suivant : la croissance de la population doit être étroitement connotée avec la capacité de charge de l'environnement et de la durabilité et doit être défendue en permanence. Le principe ci-dessous est inclus dans la Déclaration des Politiques de Population du pays.

Engagés depuis plus de 7 ans dans la validation du PANA, il a été procédé à son évaluation afin de connaître les raisons qui entravent sa mise en œuvre et corriger ainsi les éventuelles erreurs et colmater les lacunes visant ainsi l'obtention d'un instrument d'orientation des interventions et responsabilités attribuées en matière d'environnement.

D'importantes recommandations consensuelles ont été avancées, nommément : a) l'élargissement du PANA pour l'horizon 2002-2012 ; b) accent particulier mis dans la nouvelle version, dans l'analyse/évaluation du degré de mise en place du PANA 1994-2005 ; c) traitement de la question de l'aménagement du territoire, ce qui est fondamental pour la problématique de la gestion de l'environnement ; d) nécessité d'une plus grande concertation entre les différents intervenants, services centraux et locaux (municipalités), société civile ; e) établissement d'une relation plus claire entre la politique de gestion environnementale et le programme de lutte contre la pauvreté ; f) une plus grande emphase à la question de l'éducation et information environnementale au niveau des écoles et dirigée à la société civile; g) développement de la question relative au financement; h) absorption des politiques environnementales du PANA dans le cadre du PND en élaboration; i) plus grande emphase dans la définition des objectifs, stratégies et indicateurs, le PANA étant un instrument de politique et planification MACRO; j) spécification des responsabilités institutionnelles ; k) définition des indicateurs environnementaux mesurables; l) création d'un Conseil National pour l'Environnement et l'Eau; m) séparation des fonctions de conception et coordination de la politique environnementale, des fonctions de régulation et fiscalisation; n) assomption totale du PANA par le gouvernement; o) création d'un cadre institutionnel capable de mettre en place le PANA ; p) plus d'information/formation envers la société civile et les décideurs dans les questions environnementales.

Dans le cadre du processus d'élaboration du PANE, avec l'objectif de récolter des subsides pour améliorer la version zéro, un workshop a été réalisé en adoptant comme domaines prioritaires d'intervention, la gestion intégrée des ressources hydriques, l'assainissement de base, la gestion soutenue de la biodiversité, l'aménagement du

territoire, y inclus l'aménagement de la zone côtière et des bassins versants, compte tenu les espaces urbains et ruraux, la promotion d'une politique globale de développement social en combattant la pauvreté et en renforçant la cohésion et la solidarité, à travers une croissance économique accélérée et contrôlée du milieu impliqué, de la décentralisation des interventions et une approche participative

-Le Programme National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP)

Ce programme fait également partie intégrante du PND. Il cherche à impliquer dans le processus de développement une large couche de la population localisée dans les zones rurales. En attaquant la pauvreté, le pays accomplit l'une des obligations fondamentales de la CCD parce qu'il envisage un facteur socio-économique qui contribue beaucoup au processus de désertification. L'éradication de la pauvreté au Cap Vert ne peut être envisagée autrement que dans une perspective à long terme. Les objectifs du PNLCP sont les suivants: développer les opportunités d'activités économiques pour les couches les plus pauvres de la population ; améliorer de manière durable les conditions de vie des groupes défavorisés ; mobiliser la société civile dans la lutte contre la pauvreté ; créer ou renforcer les capacités de tous les acteurs pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Le PNLCP veut être un outil de synergie et d'intégration, qui doit renforcer et améliorer les actions en cours, et proposer des actions complémentaires dans une perspective plus globale et plus efficace. Ainsi, le programme a pour vocation de fixer un cadre de coordination et de concertation entre le Gouvernement, les municipalités, la société civile, les pour et les organisations communautaires de base, pour conjuguer les efforts de lutte contre la pauvreté.

Le PNLCP vise un groupe cible constitué par 30% de la population capverdienne vivant en dessous du seuil de pauvreté, en particulier : les femmes, surtout, les chefs de famille ; les chômeurs, particulièrement, les jeunes ; les groupes les plus vulnérables ; et les travailleurs des FAIMO.

Afin de mieux lutter contre la pauvreté, le PNLCP doit travailler en étroite collaboration avec des programmes directement liés à la problématique de la pauvreté, tels que le Programme de Lutte Contre la Désertification qui adopte la même stratégie, le PANA, Programme National de Nutrition, le Programme Majeur de Sécurité Alimentaire, le Plan pour la Promotion Féminine. En Accord avec les obligations générales de la CCD, (article 4), les stratégies d'élimination de la pauvreté doivent être intégrées dans les efforts de lutte contre la désertification et de la mitigation des effets de la sécheresse. Il convient, dès lors, de tester les modèles les plus adéquats pour cette intégration.

- Le Plan d'Action Forestier (PAFN)

Ce plan, élaboré en 1994, fait partie du Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT). Le PAFN a été conçu en tenant compte des axes directeurs du III PND. Ses objectifs et ses stratégies sont en conformité avec ceux du PANA.

Le PAFN a défini trois objectifs majeurs dans une perspective de 15 ans: inverser le processus de désertification et améliorer les conditions de vie des populations;

restauration du patrimoine écologique par la constitution et la manutention d'un couvert végétal et adoption de techniques de conservation de sols ; exploration rationnelle et durable des ressources naturelles et contribution à la satisfaction des besoins des populations en combustible ligneux, fourrage et bois de construction

Le programme s'articule autour de filières verticales telles que: le sylvopastoralisme, l'énergie ligneuse, l'agrosylviculture, le bois, les produits non ligneux et les réserves naturelles.

Les principes directeurs des actions du PAFN sont: une étroite et totale participation des populations qui utilisent les ressources forestières comme moyen de subsistance; la réalisation d'exercice de planification et de mise en place du PAFN par les nationaux; et l'approche multisectorielle du PAFN.

En juin 2001, le PAFN est reformulé, en actualisant les données de base, en introduisant certains aspects omis, en corrigeant la perspective de planification, en approfondissant les objectifs, les stratégies, les programmes les composants et les actions prioritaires, bien comme les mécanismes de suivi et les risques de leur mise en œuvre ; introduction d'une approche programme dans sa conception, mettre l'accent sur les aspects bien définis, en évitant la généralisation et le caractère multi - sectoriel difficilement exécutables; introduction d'indicateurs bien précis pour mesurer les effets et les impacts des actions du projet, pour faciliter le mécanisme de gestion.

- Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)

Ce programme dont l'objectif global est de lutter contre la désertification, renferme quatre objectifs immédiats, qui sont :

- 1-Assurer la participation effective de tous les acteurs impliqués dans la problématique de la désertification,
- 2-Conservier et améliorer les ressources naturelles (sols, eaux et végétation),
- 3-Promouvoir la recherche et l'échange d'information scientifique sur la désertification,
- 4-Renforcer le système d'information sur l'environnement.

- La Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la Biodiversité

Ce Plan est suivi et géré par le SEPA. Il a été adopté en mai 1999 et il met en priorité l'amélioration de la qualité environnementale dans les zones urbaines, l'augmentation des stocks de réserves de la faune et de la flore. La protection et la conservation des espèces en voie de d'extinction.

- La Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur les Changements Climatiques

Ce Plan renferme neuf objectifs spécifiques à savoir :

1-Planifier et mettre en œuvre des mesures destinées à l'adaptation et à l'élaboration de nouvelles techniques pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES),

2-Atteindre un degré de pénétration de 30% des énergies renouvelables dans les processus de production d'énergie électrique au niveau des centrales éoliennes et de l'utilisation de panneaux photovoltaïques, entre 1999 et 2010 et la manutention des 30 % de degré de pénétration entre 2010 et 2020,

3-Mettre en œuvre des mesures destinées à augmenter les puits (centres de captation) de GES, telles que : l'amélioration des forêts et les pratiques d'utilisation des sols,

4-Améliorer les pratiques de gestion de l'élevage des ruminants et de labour de mode à diminuer la perte de méthane et de carbone organique respectivement,

5-Développer des recherches destinées à mieux connaître les causes et les impacts des changements climatiques afin de mieux faciliter l'adaptation,

6-Renforcer la capacité institutionnelle et technique nationale,

7-Concevoir un système efficient de contrôle des gaz d'échappement des centrales électriques, des unités industrielles de grande portée et du secteur des transports,

8-Améliorer et perfectionner le système de collecte et de traitement des résidus solides et liquides,

9-former des planificateurs locaux dans l'intégration des activités de développement de la zone côtière, avec comme objectif de protéger l'environnement local et d'obtenir le maximum de bénéfices de l'exploitation durable à long terme.

Le Programme du Gouvernement, Les Grandes Options et le V PND 2001-2004 :

Le Gouvernement reconnaît dans son Programme que l'écosystème du pays est fragile et vulnérable d'où sa capacité de subsistance est menacée. Par conséquent, les activités de récupération, de protection et de conservation doivent être encadrées dans un scénario incluant des systèmes de gestion durable des ressources naturelles et du territoire.

Le gouvernement s'est engagé à fournir les informations les plus actualisées sur l'état de l'environnement et former les citoyens sur les questions environnementales. Le Gouvernement a toujours tenté d'adapter des normes, règles et procédures en termes environnementales.

Des priorités seront attribuées à la figurine institutionnelle:

1. La création d'un organisme national pour traiter de la question.
2. Le transfert de technologies, techniques et connaissances et l'adoption d'un cadre normatif en matière environnementale ;
3. La coopération internationale en questions régionales et sous-régionales respectant l'environnement ;
4. La ratification des conventions de caractère environnemental (biodiversité,

changements climatiques, désertification...)

Pour ce qui concerne les ressources naturelles, les priorités sont données aux activités de conservation des sols et des eaux, de la faune et de la flore ainsi qu'à l'amélioration des écosystèmes, de l'assainissement et de la qualité de l'habitat. Les activités en cours seront intensifiées (reboisement, lutte contre la désertification et mitigation des effets des sécheresses) et des études détaillées sur les ressources naturelles.

Une attention spéciale est donnée à l'eau en raison de sa rareté et des politiques de recyclage seront introduites afin de stimuler l'économie de l'eau; et aussi l'interface terre – eau - mer, incluant les îles inhabitées.

Il est prévu l'établissement d'un système d'information pour l'environnement.

Ainsi, **les GOP** considèrent prioritaires d'améliorer l'accès social, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitation et de l'approvisionnement en eau potable, d'amélioration aussi l'accès des pauvres aux ressources financières, la promotion d'activités génératrices de rendements durables, formation des pauvres et promotion de leur participation dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Les GOP considèrent également prioritaires le développement d'infrastructures de base et économiques et la promotion de l'aménagement du territoire pour un développement équilibré et durable, d'où il s'avère urgent l'aménagement de l'espace rural et des bassins hydrographiques, ou alors, un développement durable en conformité avec la dimension écologique dans lesquels s'articulent les programmes environnementaux avec d'autres programmes et projets destinés à la création d'emplois et de revenus dans le milieu rural.

Ainsi, les programmes devront donner corps aux GOP, dans le cadre du **PND, 2002-2005**, chapitre II – Promouvoir la capacité des entrepreneurs, la compétitivité et la croissance, augmenter la base productive. Il serait idéal aussi de donner une spéciale attention aux points suivants: réorganisation et développement des pêches; modernisation du secteur agricole et développement rural; promotion de l'économie sociale et des activités génératrices de revenus; chapitre I - promouvoir une politique globale de développement social, en combattant la pauvreté et en renforçant la cohésion sociale et la solidarité, garantir la sécurité et la qualité alimentaire, chapitre V - développement des infrastructures de base et économiques et la promotion de l'aménagement du territoire pour un développement équilibré devrait mériter une attention spéciale ainsi que les points de mise en place de la gestion des bassins hydrographiques et la promotion de gestion durable de l'environnement.

Au niveau des municipalités, les élections de 2001 ont donné comme résultat un nouveau gouvernement dont la vision actuelle du processus de décentralisation est basée sur les deux priorités suivantes: la consolidation de l'autonomie financière des municipalités et le renforcement de leur capacité.

Dans le cadre du renforcement du pouvoir local il est prévu avec l'appui financier du PNUD, un ensemble d'activités notamment: la mise en place d'un forum de

concertation entre les ONG et les Municipalités sur la problématique de l'environnement, organisation et réalisation des réunions de travail pour la validation d'un paquet de lois sur les réformes institutionnelles effectuées, réalisation d'enquêtes exhaustives de données sur les projets de coopération décentralisés, etc.

Dans le même esprit, d'autres importantes études ont été effectuées et validées comme le **Plan Directeur de l'Élevage**, le **Plan Directeur de l'Irrigation**, le **Plan Directeur de l'Horticulture**, tous des instruments essentiels dans le cadre de la mise en place du PAN. No fim do cap.

Chapitre II

Les mesures institutionnelles et organisationnelles prises pour mettre en oeuvre la Convention

Mesures institutionnelles et organisationnelles

La Constitution de 1992 établit dans son article 70 que tous ont droit à un environnement sain et écologiquement équilibré et le devoir de le protéger et le conserver.

L'Etat et les municipalités, avec la collaboration des Associations de base de protection de l'environnement, adopteront des politiques de protection et préservation de l'environnement et veilleront à une utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles.

La configuration de l'Administration change en accord avec les priorités, les circonstances et les politiques en vigueur (décentralisation, protection environnementale, etc.).

C'est dans ce contexte, à travers le Décret-loi n° 8/2002, que le **Ministère de l'Agriculture et des Pêches –MAP-** propose, coordonne et exécute des politiques en matière d'agriculture, sylviculture, élevage, pêches et des ressources maritimes, environnement et ressources hydriques, météorologique et géophysique et de surveillance en matière de sécurité alimentaire.

Afin d'obtenir une meilleure fonctionnalité, le "Secrétariat Exécutif Pour l'Environnement" SEPA a disparu et il a été créé la **Direction Générale de l'Environnement (DGA)** avec comme principales fonctions la conception, l'exécution et la coordination des programmes et projets environnementaux.

Avec cette nouvelle organique, la DGA apparaît renforcée avec deux nouvelles directions: la Direction des services d'évaluation des impacts environnementaux et la Direction des services d'information et d'accréditation

Le MAP s'articule spécialement avec: le Ministère de la Défense Nationale en matière de protection civile et de fiscalisation de la ZEE et de la sécurité sociale; le Ministère du Tourisme, Industrie et Commerce en matière de sécurité alimentaire et approvisionnement des produits agricoles; le Ministère de l'Éducation, Culture et Sport en matière d'éducation environnementale et de politique de formation et

investigation dans les domaines des sciences agraires et des pêches, bien comme dans la protection et la sauvegarde du patrimoine national; le Ministère de la Santé, Emploi et Solidarité en matière de nutrition.

Le MAP propose et exécute en coordination avec le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération et Communautés, des mesures politiques, des actions et programmes de planification et gestion des aides dans le cadre des relations avec le CILSS, la FAO, le PAM, le FIDA, et d'autres organismes internationaux spécialisés en matière d'environnement.

Il est à noter que la Direction Générale de l'Agriculture, Sylviculture et Elevage (DGASP) comprend les services centraux du MAP avec comme principales fonctions la conception, l'exécution et la coordination dans les domaines de l'agriculture, sylviculture, élevage, génie rurale et vulgarisation rurale. La DGASP en collaboration avec la DGA mettent en oeuvre des plans et programmes de préservation de l'environnement en milieu rural.

Le Conseil National pour l'Environnement

Il fonctionne auprès du Ministre, c'est un organe consultatif qui a pour finalité d'assurer l'articulation des politiques et la coopération entre entités et organisations publiques ou privées nationales qui directement ou indirectement interviennent dans le domaine de l'environnement.

Le Ministre de l'Agriculture et Pêches exerce des pouvoirs de super intendance sur: l'Institut National du Génie Rural et des Forêts (INERF); l'Institut National de Gestion des Ressources Hydriques (INGRH); l'Institut National d'Investigation pour le Développement Agricole (INIDA); l'Institut National de Météorologie et Géophysique (INMG); l'Institut National pour le Développement des Pêches (INDP); et le Fonds de Développement des Pêches.

L'Organe National de la Coordination de mise en œuvre de la CCD

Il est créé en 1995 et intégré par, un représentant de chacun des ministères qui constituent le Conseil des Ministres pour l'Environnement, des représentants de la Plate-forme des ONG's, de la Plate-forme des paysans et de l'association des municipalités. Les réunions de l'ONC sont présidées par la DGA.

Au niveau de chaque municipalité, on a créé des **Commissions Municipales pour l'Environnement** qui sont *ad hoc* et qui sont constituées par les responsables des services déconcentrés de l'Etat, de la Société Civile ; pour appuyer la mise en œuvre des politiques environnementales. Une proposition de Loi sera approuvée visant la création légale de la **Commission Spécialisée dans les Droits de l'Environnement**.

Organes intersectoriels ou interministériels

Conseil des Ministres pour l'Environnement

C'est l'organe national de décision et coordination des politiques en matière d'environnement en général. Il est composé de sept ministères et est appuyé

techniquement par deux autres organisations ;

Conseil National des Eaux

C'est un organe national qui répond directement du Conseil de Ministres et est responsable de la gestion des ressources hydriques du pays. Il est présidé par le Ministre de l'Agriculture et des Pêches et compte des représentants de trois (3) autres ministères.

Autres Mesures Institutionnelles:

. La création d'une **Commission éventuelle pour l'appréciation de la problématique de la protection de l'environnement**. Résolution 91/IV prise par l'Assemblée Nationale le 30 décembre 1992.

Au niveau local : les Municipalités

En conformité avec la loi (Loi n° 134/IV/95 ; 03/juillet/95) chaque municipalité doit promouvoir des plans et programmes d'action en faveur de la protection de la nature et de ses ressources. Dans ce cas, la municipalité a la responsabilité de promouvoir un couvert végétal et d'instituer des mesures respectant la conservation des ressources en sol et en eau.

Accords et Conventions

Le Cap Vert s'est adhéré au CILSS en septembre 1975 ; la Convention – Cadre sur les Changements Climatiques (conclue le 9/5/1992) à New York) est approuvée à travers la résolution n° 72/IV/94 du 20 octobre par l'Assemblée Nationale et ratifiée en mars 1995. La Convention Contre la Désertification (CCD) a été ratifiée par le Cap Vert en 1995. L'instrument de la mise en œuvre de la CCD qui est le PAN-LCD, fut élaboré en 1998 et approuvé par le Gouvernement à travers la Résolution n°4/2000 du 31 janvier. Autres conventions, protocoles, accords, etc. ont été ratifiés et/ou approuvés par l'Assemblée Nationale, comme la Convention sur la Biodiversité, la Convention sur les Changements Climatiques, le Protocole de Montréal, Vienne, Bâle, etc.

Organisations non Gouvernementales – ONG

Ces organisations sont très actives au niveau local ou régional et développent des activités relatives à la protection de l'Environnement. Parmi ces ONG on a :

Amigos da Natureza c'est l'unique Association qui bénéficie du support d'une compagnie de grande renommée internationale avec une représentation locale. Elle intervient dans les domaines de l'arborisation, la sensibilisation des populations sur la nécessité de préserver l'environnement et l'éducation civique;

ADAD développe essentiellement des actions de sensibilisation dans la lutte contre la désertification, l'assainissement du milieu et la préservation des ressources naturelles., en particulier des forêts et l'arborisation ;

MORABI: Association d'Appui à l'Auto promotion des Femmes et du Développement, intervient principalement dans la sensibilisation pour la lutte contre la désertification, assainissement du milieu et préservation des ressources naturelles, en particulier les forêts, l'arborisation et les micro réalisations ;

OMCV: (Organisation des Femmes du Cap-Vert), appuie les femmes dans la promotion de leurs activités économiques ;

Forum Permanent Education/Développement – travaille pour la réflexion et la dynamisation de l'information et communication (débat, conférences, édition, expositions, etc....),

CITI-HABITAT: développe des actions de sensibilisation dirigées au « développement communautaire » dans le cadre environnemental. Elle divulgue des expériences de technologie adaptées aux ressources locales comme par exemple les fours améliorés et l'utilisation de l'énergie solaire,

SOL&VENTO: intervient au niveau des énergies renouvelables (fondé en 1995). Elle développe des dispositifs de conservation de l'énergie éolienne, des actions de sensibilisation pour les bénéfices économiques et écologiques dans l'utilisation des énergies non conventionnelles pour la production et la rationalisation de l'eau,

GARÇA VERMELHA, avec l'action dans la lutte contre la pollution du sol par le biais des huiles usées,

AJOPOP (Association des Journalistes pour la population): elle intervient dans le domaine de la population et de l'environnement;

CARITAS du Cap-Vert joue un rôle fondamental particulièrement dans la construction de milliers de citernes dans les îles de Fogo, Brava et Santiago,

ASSOCIAÇÃO DOS GEOGRAFOS DE CABO VERDE, que se propose travailler dans le domaine de recherche géographique, notamment dans le domaine de planification, Aménagement du Territoire et Evaluation d'Impacte Environnemental,

ACACEA, c'est une association qui a comme domaine d'action l'Education Environnementale ;

OASIS, l'Organisation des Associations à Base Communautaire de l'île de Santiago, qui intervient dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture.

OAF : l'Organisation des Associations à Base Communautaire de l'île de Fogo, qui intervient dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture.

OADISA : l'Organisation des Associations à Base Communautaire de l'île de Santo Antão, avec intervention qui couvrent généralement la sensibilisation et la formation, la lutte contre la désertification et la promotion d'activités génératrices de revenus ; durant les années 90, un nombre significatif d'associations privées ont surgi dans les différentes communautés avec des missions diverses mais juridiquement restreintes.

La plus grande partie des autres ONG's sont regroupées au sein de la Plate-forme des ONG's.

Les ONG's se sont réunies au Forum National d'avril 1997 afin de divulguer le contenu et l'esprit de la Convention après la session de préparation effectuée par la MORABI.

Législation

Le cadre législatif actuel repose sur quatre textes essentiels. Il s'agit de: Loi n° 85/IV/93 sur l'Aménagement du territoire qui porte sur la création des plans d'aménagement du territoire; Loi n° 86/IV/93, loi de Base de la Politique de l'environnement qui fixe les grandes orientations de la politique de l'environnement et définit le cadre légal régissant les relations de l'homme avec de milieu naturel; Décret législatif n° 14/97 sur la protection de l'Environnement qui comporte les normes réglementaires détaillées de la Loi de base sur l'Environnement; Loi n°48/V/98 portant règlement de l'activité forestière.

Autres mesures législatives en vigueur: établissement des limites des eaux territoriales de la République du Cap-Vert – Décision appuyée avec la Loi n°14/75 du 31 décembre; établissement de la limite de la mer territoriale et de la zone exclusive de l'Etat du Cap-Vert – Décret-loi n° du 31 décembre; création de la Commission Nationale du CILSS, Résolution du 25 février 1978 et 41/82 du 20 novembre; réglementation de l'extraction du sable de mer, Décret 104/80, du 20 décembre; Décret loi n°114/80 du 21 décembre; définition de la marge de limite des eaux de mer pour les effets d'extraction du sable de plage, Décret n°13/81 du 7 mars; soumission au régime forestier partiel, dont l'arborisation est d'utilité publique, de zones déterminées, dans le cadre de mesures d'urgence pour la conservation des sols et des eaux, dont les terrains commençaient à subir une érosion accélérée et continue en raison de l'utilisation indue, arrêté n° 106/83, du 31 décembre.

En termes normatifs, il existe un **ensemble de projets de Diplômes** sur l'environnement doivent être approuvés par le Conseil des Ministres en 2002, notamment: le Décret-loi qui définit les principes généraux de la politique d'utilisation des ressources halieutiques: le projet de Diplôme qui crée le Fonds de Développement des Pêches; le projet de diplôme qui crée le Système Intégré d'Appui à l'Investissement des Pêches (SIAI); projet de Décret-loi qui crée le Fonds de Fiscalisation de la ZEE: le Livre Blanc sur l'Etat de l'environnement; révision du statut de l'INIDA; révision du statut de l'INGRH; avant-projet du Décret-loi qui régule l'élimination des résidus et établit les spécifications relatives à l'accomplissement de l'article 19° du Décret Législatif; Projet de Décret qui définit le système de Protection et Contrôle de la Qualité de l'Air; Décret Réglementaire qui crée la Commission Spécialisée dans le domaine du Droit de l'environnement auprès des Mairies; Projet de Décret-loi qui régule le régime juridique d'obtention de licence et exploitation de carrière; projet de Décret-loi qui régule le nouveau régime d'évaluation de l'Impact Environnemental; Décret-loi qui crée le réseau national d'espace protégé; Décret Réglementaire – mesures de conservation et protection des espèces de la flore et de la faune menacées; Décret-loi – résidus urbains hospitaliers et autres; proposition d'une Loi qui crée le Fonds National de Lutte contre la Désertification; avant-projet de Diplômes relatifs à l'élevage; Décret Réglementaire

Chapitre 3

Le processus participatif mis en place en appui à l'élaboration et l'exécution du programme d'action.

La ratification de la Convention a été suivie du premier forum de lancement du processus d'élaboration du Programme d'Action Nationale (PAN) qui a compté avec la participation élargie des institutions nationales, sous-régionales et internationales, des municipalités, techniciens, agriculteurs, ONG et du Secrétariat provisoire de la Convention.

Les actions de sensibilisation et information sont réalisées afin de faciliter la participation et l'engagement dans le processus d'élaboration du PAN pour les différents acteurs, en tant qu'autorités locales et respectifs représentants en matière d'environnement, ONG nationales, personnel technique et dirigeant, animateurs ruraux, utilisateurs des terres et représentation syndicale. Les partenaires au développement ont été aussi contemplés avec des actions concrètes ont été menées.

Les Commissions Spécialisées des Municipalités pour l'Environnement: qui ont un rôle consultatif, sont composées de représentants de services décentralisés de l'Etat, des ONG des confessions religieuses et professionnelles et de la société civile.

En ce qui concerne la participation et responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles notamment les périmètres forestiers beaucoup d'efforts ont été déployés, ce qui a abouti à pas mal de résultats positifs.

Concernant l'éducation il y a eu l'intégration de l'éducation environnementale dans les différents programmes de l'enseignement de base intégré. Il s'avère pourtant nécessaire de renforcer l'éducation au niveau de l'enseignement secondaire.

Un site Web a été créé pour mieux faciliter la divulgation des informations environnementales notamment, celles concernant la mise en oeuvre des trois conventions émanant du Sommet de Rio de Janeiro.

Pour renforcer davantage la l'information et la sensibilisation, diverses publications sur le thème de l'environnement en général et de la désertification en particulier ont été préparées et divulguer au niveau national.

Chapitre 4

Processus consultatif déclenché en appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre du PAN et des accords de partenariat avec les parties concernées et les autres entités intéressées.

Au niveau gouvernemental, un document d'encadrement des accords de partenariat a été soumis à l'appréciation des mairies pour homologation et en vue de l'établissement à postériorité de l'accord de partenariat entre les Autorités Centrales (DGA), les Autorités Locales et les Partenaires au développement.

Au niveau des municipalités : pour certains cas spécifiques, les divers accords de jumelage signés entre les différentes municipalités et les villes nationales et étrangères représentent d'importants et pratiques instruments d'appui à la mise en œuvre du programme d'action dans les domaines des ressources hydriques et de l'énergie.

Au niveau des bailleurs de fonds : La France, en tant que Chef de file des bailleurs de fonds partenaires du Cap-Vert dans la lutte contre la désertification (LCD), a contribué à la première phase de mise en œuvre de la Convention Contre la Désertification (CCD), ainsi qu'à plusieurs actions sur le terrain en matière de LCD.

Table Ronde sur Projet Cadre: Un Projet cadre d'appui à la mise en œuvre de la Convention a été élaboré avec l'appui du FIDA et présenté aux partenaires lors d'une table ronde en Septembre 2000. Le projet cadre vise à créer un cadre permettant d'harmoniser les apports des différents partenaires intéressés à contribuer au processus du PAN/LCD au Cap Vert.

Autres *fora* de concertation

Forum de Tarrafal – En vue de faciliter la concertation de la part des bailleurs de fonds, et au niveau de tous les services impliqués dans la résolutions de questions environnementales, la DGA avec l'appui du gouvernement des Pays Bas a réalisé en juin 2001, un Workshop sur les stratégies et politiques environnementales.

Forum de la CCD préparatoire du Sommet de Johannesburg - La ville de Praia a accueilli du 5 au 8 mars 2002 ce forum, qui a réuni près de 150 participants issus d'une cinquantaine de pays, institutions et organisations internationales.

Les travaux ont été conclus avec l'adoption d'un document défini comme la «Déclaration de Praia» et qui devrait être présenté au Sommet de Johannesburg.

Chapitre 5

Mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN, notamment celles destinées à l'amélioration du climat économique, à la conservation des ressources naturelles, à l'amélioration de l'organisation institutionnelle, à la connaissance du phénomène de la désertification et la supervision et à l'évaluation des effets de la sécheresse.

Concernant les ressources naturelles, le Cap Vert a un pourcentage élevé de population pauvre, dépendant de ressources naturelles extrêmement fragiles et limitées.

Selon l'étude "Vulnérabilité et Adaptation de l'Agriculture et de l'Impact des

Changements Climatiques” réalisée par le SEPA en mai 1999, la qualité des ressources de bases sont en train de diminuer. La variation pluviométrique provoque la dégradation de la faune et de la flore. L’impact de l’érosion et de la désertification engendrent la dégradation sans précédente des sols.

Ce faisant, l’inversion du processus de dégradation et de perte des ressources de base, nécessite des mesures concrètes, pertinentes et concertées afin d’améliorer significativement la protection, la conservation et la gestion intégrée et durable de l’environnement avec la participation effective des populations et des associations communautaires de base.

Concernant l’amélioration du climat économique :

Des réalisations au niveau des communautés rurales: la mise en oeuvre de micro-réalisations dans le cadre du PAN-LCD ont nettement améliorées le niveau de vie des populations rurales les plus vulnérables. Néanmoins, la limitation des ressources financières a nettement réduit le nombre de groupes cibles. D’autres programmes orientés dans la gestion des ressources naturelles, ont aussi joué un rôle important dans l’amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Comme c’est le cas des programmes des ONG, de l’ACDI/USAID, PRODAP-FIDA, PAFN et du PNLCP bien qu’il n’y a pas eu pour le moment une évaluation concrètes de leur l’impact sur les conditions de vie des populations rurales en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Il faut souligner que la plupart des activités furent exécutées par les associations communautaires rurales de base.

Création d’un Fond National de Lutte contre la Désertification – FNLCD. Comme il a été recommandé par la CCD et prévu dans le PAN, une proposition de décret a été préparée et validée lors d’un atelier national. Seulement, il est prévu son approbation par le Gouvernement brièvement.

Il existe pourtant une recommandation dans le sens d’éviter une prolifération des fonds.

En ce qui concerne la conservation des ressources naturelles, on peut citer entre autres les actions suivantes :

Deux rapports nationaux sur l’état de la biodiversité – Il y a eu un inventaire de plusieurs espèces terrestres et marines au niveau des différentes îles et îlots. Ces rapports font entre autres une analyse des tendances de dégradation de la biodiversité terrestre.

Création d’aires protégées – Des zones à protéger ont été identifiées au niveau de chaque île. Le processus d’établissement du réseau est en cours.

Création d’un Système d’Information pour l’Environnement (SIE)- Comme il a été prévu dans le PAN-LCD. Dans ce contexte, différentes actions ont été menées dans le but de mettre sur pied ce SIE en concertation avec les différents partenaires nationaux et sous régionaux.

Travaux de conservation des ressources pédobiologiques – Plusieurs travaux de restauration, de protection et de conservation des sols ont été réalisés par le biais

d'infrastructures anti-érosions et d'arborisation.

Etude de 6 bassins versants: Ribeira dos Engenhos, Ribeira dos Picos, Ribeira da Trre, Ribeira do Alto Mira, Ribeira da Fajã, Ribeira da Prata: la population bénéficiaire est estimée à environ 35 547 habitants et la superficie de ces bassins correspond à 146.5 km². Le coût total des études financé par la BAD est estimé à 2.806.969.203 CVE . L'aménagement de 2 des 6 bassins versants sera financé par la BAD.

Tout récemment, il a été publié une **Liste Rouge du Cap Vert** qui fait le point de la situation des différentes espèces de la faune et de la flore en danger.

Un document intitulé « Livre Blanc sur l'état de l'environnement au Cap Vert » qui fait le point de la situation de l'ensemble des ressources naturelles existantes au Cap Vert.

Suivi et évaluation des effets de la sécheresse :

Service de sécurité alimentaire – Il y a eu la création d'une Direction de Service de Sécurité Alimentaire au niveau du MAP et d'une Agence Nationale de Sécurité Alimentaire qui a comme fonction de réguler le marché des produits de base en terme d'approvisionnement, de prix, de qualité entre autres.

Système d'alerte précoce - un service de suivi annuel des activités de la production agricole dont l'évaluation a été homologuée conjointement par des institutions comme le CILSS, la FAO et le Gouvernement. Ce système d'alerte précoce vise fondamentalement la sécurité alimentaire.

Le Programme Spécial de Sécurité pour l'Alimentation - qui vise l'augmentation des produits maraîchers dans les zones pourvues de potentialités agricoles.

Amélioration de la connaissance de la recherche

Beaucoup d'études ont été réalisées dans le secteur de la conservation des ressources pédologiques et hydriques. Il existe d'ailleurs des bases de données sur ces études au niveau de la DGA, de la DGASP et de l'INIDA.

Il faut souligner aussi les travaux développés dans le domaine du suivi de la salinisation de sols de certains bassins versants sur l'île de Santiago.

Néanmoins, il s'avère nécessaire de valoriser ces différentes études et aussi de renforcer les recherches dans le domaine de la désertification ;

Il est constaté une insuffisance des études exhaustives sur la vocation de l'utilisation des sols en accord avec ses potentialités, point de départ fondamental pour un correct aménagement du territoire.

Pour l'amélioration de l'organisation institutionnelle :

Capacitation/Formation: des actions de formation dans les domaines de la planification et gestion, aux niveaux des municipalités et des associations

communautaires de base ont été réalisées.

La mise en réseau des différentes structures et services centraux impliqués dans la problématique de gestion des ressources naturelles.

Chapitre 5

Les ressources financières attribuées à titre de budget en appui à la mise en œuvre de la Convention et des aides financières tout comme la coopération technique reçus et exigés en tant que nécessités et selon leur ordre de priorité.

Entre 1996-2001, dans le cadre de la lutte contre la désertification, certains secteurs comme l'agriculture, la forêt, le génie rural, les ressources hydriques, l'animation rurale, la recherche/information et la sécurité alimentaire, la planification, le salaire du personnel permanent, les ressources financières internes mobilisées – Fonds de Contrepartie de l'Aide Alimentaire et le Trésor, ont bénéficié d'un investissement de plus ou moins 821 millions d'escudos CV annuels, parmi lesquels la forêt, le génie rural et les ressources hydriques absorbèrent près de 58%. Les salaires permanents détenaient une moyenne annuelle de l'ordre des 140 millions d'escudos CV correspondant à 17% du total des investissements internes.

Au cours de la même période, l'aide externe se situait en valeur, autour des 892 millions. L'agriculture, la forêt et le génie rural étaient les secteurs détenteurs de la majeure portion.

Sur un total de 70 millions de dollars américains prévus au 31 décembre 2001 dans le cadre du PLCP, à peine 49 millions ont été débloqués de la part des bailleurs de fonds suivants : l'IDA: 16,1; FIDA: 9 2; BAD: 6,4; EU: 1; Autriche: 1.5; GTZ: 0.5; PNUD: 2.5, Benelux : 21; le Gouvernement du Cap Vert: 7.9, les communautés et les Bénéficiaires: 3,9. Le total du reliquat accumulé au 31/12/2001 est de 6 millions et 20 milles dollars. Les domaines d'intervention ont été variés notamment la formation et le recyclage destiné aux bénéficiaires et partenaires du PNLP; la construction des infrastructures sociales économiquement utiles pour la santé, l'éducation, le réseau routier, les systèmes de ravitaillement en eau et l'assainissement, l'habitation sociale, les centres sociaux, les jardins d'enfants (maternelles) couvrant ainsi une grande partie des Municipalités et des localités pauvres du pays. L'enquête sur les dépenses et les recettes familiales en cours, l'étude stratégique de la mobilisation sociale, l'étude comparatif entre les divers programmes des emplois publics, l'évaluation à moyen parcours du PNLP/PDSS, la révision de l'enveloppe 2001 afin de favoriser l'augmentation de l'emploi, les activités génératrices de revenu, le renforcement de la capacité des 25 associations, l'échange entre associations capverdiennes et portugaises de développement local.

3.526 emplois ont été créés mensuellement parmi lesquels, 90% correspondent à l'emploi du type FAIMO.

Les partenaires de développement comme le PNUD, la FAO et la Banque Mondiale

de même que divers autres partenaires bilatéraux de développement et l'Union Européenne, ont alloué une assistance prestigieuse dans l'exécution des projets de conservation homologues au niveau du PND afin de répondre aux exigences de développement.

Fonds National de Lutte contre la Désertification (FNLCD)

L'orientation fondamentale dans ce domaine est la mise en place des financements décentralisés et cogérés à travers des mécanismes négociés entre toutes les parties.

Mécanismes classiques de financement

Ces mécanismes de financement, selon le PAN – Document Principal – continueront à être mis en œuvre. Ainsi, les ressources financières non attribuées aux FNLCD auront leur origine au niveau du Gouvernement, des partenaires de coopération, des municipalités, des ONG, des associations des paysans locaux et des privés.

Chapitre 6

Analyse des indicateurs de registre de progrès obtenus en matière de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse

Examen des progrès: *Agriculture pluviale*

Dans ce domaine, on y note une nette amélioration due notamment à :

La substitution graduelle de la culture du maïs pratiquée sur des pentes en zones d'altitude provoquant une sévère dégradation des sols au profit de cultures horticoles de plus grand rendement en utilisant des techniques de culture moins érosives.

La participation des privés nationaux, qui mettent à la disposition des agriculteurs des facteurs de production comme par exemple les semences et les plantes pépinières, les produits phytosanitaires et les équipements, remplaçant ainsi l'État dans ce rôle.

Cependant, il s'avère nécessaire de favoriser l'intégration des composantes du génie rural (captation des eaux pluviales, construction de réservoirs et d'adduction d'eau et des mesures du CSA), aux programmes de modernisation de l'agriculture pluviale. Une meilleure approche agroforestière dans ce programme et une plus grande implication et participation des agriculteurs s'avèrent aussi fondamentale.

Crédits

Dans ce secteur, il y a eu des expériences assez positives avec l'implication de certaines ONG, ce qui a engendré des impacts positifs à travers des activités génératrices de revenus (AGR) ce qui a permis d'une part la minimisation de la pression humaine sur les ressources naturelles et d'autre part un allègement de la

pauvreté. Néanmoins, il existe pas mal de contraintes dans ce secteur, notamment : la difficulté pour les petits agriculteurs et les pêcheurs à présenter des garanties, la faible culture/tradition de l'idée d'entreprise chez les agriculteurs et pêcheurs, le manque de coordination et de coopération entre les diverses sources de crédit.

Ressources hydriques

Dans le domaine de la gestion des ressources hydriques, de sérieux efforts ont été consentis, entre lesquels : la promotion de systèmes plus économiques de désalinisation de l'eau; promotion de systèmes de micro irrigation; promotion de systèmes de captation des eaux pluviales notamment les citernes communautaires et familiales ; une nette amélioration des systèmes d'exploitation des eaux souterraines.

Gestion des sols

La mise en œuvre de certaines activités (infrastructures de conservation des sols et de l'eau) identifiées dans le cadre du PAN/LCD, du PAFN, l'élaboration des Plans d'aménagement du territoire de certaines îles de l'archipel, ont eu un effet positif dans la conservation, la protection et la réhabilitation des sols. Près de 43% des superficies cultivables du pays bénéficie d'un type de structure de protection de sols et de conservation de l'eau. Cependant, la faible disponibilité de ressources financières a sérieusement limité les actions de conservation des sols identifiées dans le cadre de ses différents programmes et particulièrement celui du PAN/LCD.

Biodiversité

Dans ce secteur une série d'activités ont été réalisées dans le but d'une gestion durable de la faune et de la flore nationales. Comme indicateurs dans ce processus on a :

Publication du "Première Liste Rouge du Cap Vert",
 Deux rapports nationaux sur l'état de la biodiversité,
 Identification et caractérisation des potentielles zones à protéger au niveau de chaque île,
 Diverses législations élaborées pour le réseau de parcs naturelles.

Associations de développement communautaire de base

Actuellement il existe au Cap Vert l'émergence de plusieurs forces locales qui jouent un rôle notoire dans la gestion des ressources naturelles et le développement local. Dans le tableau suivant on a le résumé de ces différentes associations locales.

Île	Association de développement communautaire	Nombre des membres
Santiago	49	2296**
Santo Antão	14	677
Fogo	26	2033

Total Geral	89	5006
--------------------	-----------	-------------

** Représentent le nombre des membres des 31 associations, les données des 18 restantes ne sont pas encore disponibles tout comme celles des îles de São Nicolau et Maio.

Secteur du génie rural

Ce secteur joue un rôle fondamental dans l'appui technique lors de la réalisation des ouvrages hydraulique et de conservation des sols par les membres des associations communautaires de base. Il faut noter que la réalisation de la majeure partie des ouvrages de grande portée est assurée par le département du génie rural du MAP.

On assiste dans ce secteur, l'intégration des nouvelles technologies comme les systèmes d'information géographique et de suivi, la planification intégrée des actions dans les bassins hydrographiques impliquant la participation des associations communautaires et des producteurs; formulation des projets techniquement plus consistants avec des résultats quantifiables, particulièrement dans la conception des grands travaux de mobilisation et de captation des eaux superficielles et souterraines (barrages de moyenne portée, réservoirs de grande capacité - > 5.000 m³ e < 10.000 m³ – insérés dans un système de «water-harvesting».

Avec l'aide de la Coopération Internationale, 9 études intégrées de Bassins Hydrographiques au niveau national ont été réalisées. Un des bassins hydrographique est en train d'être mis en œuvre. Trois ont obtenu un financement pour leur mise en oeuvre. Le reste est à l'attente de financement.

Fruiculture

Dans ce secteur, la programmation établie dans le IV ème Plan (1996-2000) est la suivante:

Principales Espèces	Nombre de Plantes à être Fixées Jusqu'en l'An 2000	Principales Zones de Plantation/Îles	Aire recouverte (ha)
Manguiers	25000	ST, F, SA, SN, B	250
Avocaters	4000	ST, SA, SN.	40
Citronniers	10000	ST, F, SA, SN, B	100
Goyaviers	30000	ST, F, SA, SN, B.	612
Cocotiers	5000	ST, SA, SN, B	50
Tamariniers	1500	ST, BV, SV	15
Bananiers		ST, AS	200

Source :Diagnostic sous sectoriel préparatoire du PND, 2001

ST= Santiago / F= Fogo / SA= Santo Antão / SN= São Nicolau / B= Boavista / SV= São Vicente / B= Brava

La production actuelle des fruitiers est estimée entre 10.000 et 12.000 tonnes par an; avec 6.500 à 7.000 tonnes par an pour la banane.

Comme progrès enregistrés dans le domaine de la fruiticulture, nous pouvons en plus citer: l'existence au niveau national des infrastructures de production de plantes, particulièrement à Santiago, à Santo Antão et à Fogo, une grande partie gérée par des privés y compris les paysans ; des banques de germoplasme; l'existence de la liste des variétés recommandées; l'intensification de l'utilisation de systèmes d'irrigation goutte à goutte dans les fruitiers; captation et stockage des eaux d'écoulement superficiel pour compenser le déficit d'eau pluviale pour l'irrigation.

Sous-secteur de L'Élevage

La suiniculture a connu une importante expansion parallèlement à l'aviculture du fait des transferts de technologie dans le domaine de l'amélioration génétique et autres. Ce secteur nécessite une attention particulière dans la mesure où il joue un rôle prépondérant dans l'économie rurale et l'approvisionnement du marché local.

Horticulture et système d'irrigation

La superficie physique irriguée varie d'une année à l'autre et, est actuellement estimée entre 1.750 à 2.000 ha, avec un potentiel de l'ordre de 2.500 à 3.000 ha

L'introduction de système d'irrigation localisée a remarquablement amélioré le secteur horticole avec : une nette augmentation de la production des cultures et de la productivité des terres, une bonne amélioration de la gestion de l'eau d'irrigation, par conséquent, une notable amélioration du niveau de vie des agriculteurs qui ont accès à ce système d'irrigation localisée. La progression de la moyenne annuelle, ces 10 dernières années, ont respectivement été de 14% pour les horticultures et de 2% pour les racines et les tubercules. Il convient de signaler que les moyennes des progressions les plus fortes, ont été enregistrées avec la salade (42%), le concombre (26%), la pastèque (22%), le poivron (22%), la tomate (18%) et le chou (13%). Les plus faibles progressions annuelles ont été enregistrées avec l'oignon (5%) et la courge (7%). Pour ce qui est des racines et des tubercules, les progressions moyennes des productions annuelles continuent relativement limitées: la patate douce (3%), le manioc (1%) et la pomme de terre (3%), ceci dû essentiellement aux attaques du virus de mosaïque africain de manioc et aux problèmes liés à la qualité et à la quantité des semences de pomme de terre disponibles durant la période la plus favorable pour la plantation.

Le secteur forestier

Le taux de la couverture forestière du pays, ces 25 dernières années, permet de passer de moins de 2.997 ha à près de 85 000 ha.

L'impact du secteur forestier se fait sentir dans : l'amélioration des conditions environnementales; la conservation des sols et de l'eau; l'amélioration dans le ravitaillement en bois de feu pour les populations; l'amélioration et l'intégration du système agroforesterie avec la participation des populations rurales; l'amélioration de la production fourragère ; le désengagement graduel de l'État par rapport à des activités spécifiques; le changement graduel des attitudes et des comportements des

communautés rurales face à la problématique de la gestion durable des ressources naturelles en particulier des forêts ;

Suggestions sur les solutions aux problèmes identifiés et les actions envisagées

Pour surmonter les contraintes identifiées, certaines mesures devront être envisagées, notamment: le renforcement des ressources financières pour la poursuite de la mise en œuvre du PAN et de la CCD en général; le renforcement des synergies entre la CCD, la CDB, la CCC et le PNLCP; la mise en place au niveau national d'un dispositif unique de pilotage et de coordination de mise en œuvre des trois conventions des Nations Unies; le renforcement des capacités institutionnelles des municipalités. Le gouvernement central et le pouvoir local avec l'aide des bailleurs de fonds, seront responsables pour le renforcement au niveau des mairies. Des actions spécifiques dans ce domaine ont été proposées dans le cadre d'un projet du PAN «Renforcement des capacités des municipalités; des capacités des cadres nationaux dans les domaines de l'environnement; le renforcement des actions de concertation entre les différents acteurs, tant au niveau central comme au niveau local (mairie).

Les tableaux qui suivent constituent l'adaptation des directives fournies par le document des Nations Unies ICCD/CRIC (1)/INF.4

ANNEXE

Supervision de la mise en oeuvre de la Convention de la lutte contre la Désertification

A. Sensibilisation et Identification des Priorités Nationaux

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Observations
1. DGA est fonctionnelle	<p>. Le statut juridique a été publié dans le B.O n°6, Série I, du 25 février 2002.</p> <p>. L'institution a 2 directions de services et n'a pas un caractère intersectoriel. Le caractère pluridisciplinaire n'est pas si fort. L'unité est étroitement dépendante du MAP. L'unité est composée de 3 sylviculteurs et 2 techniciens moyens. Spécialité extrêmement limitée dans le domaine environnemental.</p>	<p>.Le statut de l'unité donne une indication de ses compétences dans le domaine de la conception et coordination des questions environnementales et d'exécution de certaines activités de planification.</p> <p>.Les ressources (RH RF e RM) donnent à l'unité un moyen d'action limité.</p> <p>.L'absence d'un mécanisme suffisant fort permettant une interligation entre les services de l'environnement et les autres services impliqués dans la problématique de l'environnement.</p>
2. Participation effective des potentiels acteurs dans la définition des priorités nationales.	<p>. Dans le processus de concertation, 2 <i>fora</i> nationaux ont été réalisés, visant la participation des différents acteurs et l'établissement de divers partenariats avec les ONGs, les Associations des municipalités et des services déconcentrés.</p> <p>.La représentation des divers acteurs dans les mécanismes d'identification des priorités nationales (dans les instances locales et nationales) a été forte.</p> <p>.Une stratégie multimédia de sensibilisation a été conçue et suivie.</p> <p>.Nature et amplitude des actions dans le domaine de l'information, l'éducation et la communication: fiches, brochures, bulletins, débats, films, illustration (dessins), etc. sur la CCD et l'environnement selon les réalités du Cap Vert. Débats, conférences, séminaires, etc.</p> <p>Groupe-cible: Les services d'animation rurale, écoles, ONG et le public en général.</p> <p>.Les préoccupations locales ont été prises en considération dans la conclusion des formules de partenariats, la coordination et le pilotage du programme national.</p>	<p>. Lors de la mise en œuvre de certaines activités du PAN/LCD, il y a eu une forte concertation et harmonisation entre la DGA, les Mairies, les ONG et les Associations communautaires de base. Cependant, cet esprit de concertation et d'harmonisation doit être davantage renforcé et élargi en direction des autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles.</p> <p>.Vérification du degré de participation dans la définition des priorités nationales: les rapports du forum et des activités de la DGA. Les listes des participants dans les différentes sessions de sensibilisation.</p> <p>.Bulletins, brochures, posters, versions simplifiées de la convention, "Down to Earth", ont été fournies aux acteurs locaux en vue de les informer et de les motiver à participer activement dans les prises de décisions.</p>
3. Aide effective des partenariats internationaux.	<p>.Les pays développés tels que le Luxembourg, Pays Bas, France Autriche.</p> <p>.Les institutions internationales et sous régionales notamment : UNSO/PNUD; CILSS; FIDA ; BAD ; ACDI ; le Secrétariat de la Convention, etc.</p> <p>.Le nombre de partenaires a été limité</p> <p>. Plusieurs rencontres de sensibilisation et une table ronde ont été organisées en concertation avec</p>	<p>.Les partenaires internationaux tels que la France (le chef de file), PNUD/UNSO ont activement pris part lors des consultations nationales au niveau des <i>fora</i>, Tables Rondes et autres réunions de concertation.</p>

4. Diagnostic adéquat	<p>. L'inventaire et l'évaluation de l'ensemble des projets et programmes de LCD fut le premier pas réalisé lors du processus de l'élaboration du PAN/LCD.</p> <p>. Il y a eu pour chaque Municipalité, un diagnostic de la situation sur la désertification.</p>	<p>. L'ensemble des travaux de diagnostic, d'élaboration des projets a été réalisé selon une approche participative et concertée.</p> <p>. L'exécution des micro-réalisations a été confiée aux Associations communautaires de base.</p>
5. Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place pour combattre la désertification	<p>. L'inventaire, l'évaluation et l'intégration des différents projets de gestion de l'environnement ont été prises en considération dans le processus de mise en œuvre du PAN.</p>	<p>. Création d'une commission pluridisciplinaire et multi-sectorielle pour assurer une meilleure synergie et concertation au niveau des différents programmes et projets de lutte contre la désertification.</p>

B. Formulation du Programme d'Action National (PAN)

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Observations
1 Cadre institutionnel adéquat à une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification	<p>Création du Ministère de l'Agriculture et Pêches; de la DGA; renforcement du processus de décentralisation à travers le Ministère pour la Décentralisation; Révision du PANA.</p> <p>.Législation pour renforcer les institutions, y inclut les municipalités, etc.</p>	<p>.Une nouvelle approche participative est adoptée. Différentes méthodes de participation sont essayées. ("de bas/haut"). Les mécanismes de coordination et d'harmonisation de la lutte contre la désertification sont déconcentrés en faveur des municipalités.</p> <p>.La législation donne aux populations locales un rôle plus actif sur la LCD. Des Groupes pluridisciplinaires et multi sectoriels ont fait le diagnostic de la situation sur la dégradation de l'environnement au niveau local; Des Commissions municipales pour l'environnement ont été créées dans chaque Mairie. La formation de ces groupes et des Commissions vise la réorientation, l'adaptation, et le renforcement des mécanismes existants afin de favoriser la participation effective des acteurs locaux.</p>
2 Le PAN dans la planification du développement économique et social national et de protection de l'environnement.	<p>.Le PAN est compatible avec les autres stratégies comme par exemple le PNLCPet le PAFN. Il défend les mêmes principes de participation élargie de la coopération, de la décentralisation et la coordination.</p> <p>.Le PAN intègre les orientations nationales (il fait partie du PANA), régionales (chaque Municipalité possède son Programme d'Action de lutte contre la désertification et la mitigation des effets de la sécheresse.)</p> <p>.Les liens de coopération sont définis avec le PA sub-régional, dans</p>	<p>.Il existe une certaine concertation et intégration entre le PAN et les différents plans de développement économique et social, seulement, il faudrait à l'avenir renforcer davantage cette concertation surtout avec le PANLCP.</p> <p>.Les principes de la Convention telles que la participation, l'exécution décentralisée et la formulation de partenariats sont défendus dans les programmes majeurs et les différents sous-programmes du PND: (Lutte contre la pauvreté; lutte contre la drogue, etc.)</p> <p>. Une certaine synergie existe au niveau</p>

	<p>le domaine de la formation, échange d'information et de transfert de technologie.</p> <p>.Il existe une volonté politique évidente du GCV en rapport à la mise en oeuvre du PAN.</p>	<p>des trois Conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changements Climatiques) qui ont le même point focal (DGA). Cependant, il faudrait renforcer davantage cette synergie et l'élargir en direction des autres Plans et Programmes.</p> <p>.Le PAN est intégré dans le PND au niveau national et régional (île).</p> <p>. Le PAN a été approuvé par le Conseil des Ministres (résolution IV/2000 du 31 janvier).</p> <p>. Une nécessité de créer des mécanismes fonctionnels pour assurer la divulgation et la mise en pratique des différents instruments juridiques environnementaux.</p>
3 Cadre juridique et réglementaire est cohérent et fonctionnel	<p>. La mise en place de lois sur l'environnement a été davantage renforcée depuis 1990. Ainsi, il existe plusieurs réglementations et lois environnementales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi de Base de la Politique sur l'Environnement - Le décret législatif qui régule la loi de base dans les différents domaines y incluse l'utilisation des sols. <p>Autres instruments juridiques sont réalisés et/ou en préparation.</p>	<p>. Ce « Livre Blanc » est un véritable instrument pour les preneurs de décisions, les environnementalistes, les aménagistes, etc.</p> <p>.La coopération française a financé 6 projets d'appui à divulgation de la Convention.</p>
4 Mobilisation des ressources financières	<p>. Un « Livre Blanc » qui fait le point de la situation de l'état de l'environnement au Cap Vert a été réalisé.</p> <p>.La DGA a été appuyée par le PNUD/UNSO, Coopération française, le Secrétariat de la CCD, CILSS dans la collecte d'information sur les potentielles sources de financement, au niveau national et international (FEM, GEF) et de la coopération.</p> <p>. Une proposition de loi - création du FNLCD a été préparée.</p> <p>.Le FNLCD a été validé les 2 et 3 décembre 1997.</p>	<p>.Les conditions de participation et contribution des divers acteurs dans le financement de LCD sont définies dans le document.</p>
5 Projets fonctionnels intégrés de combat à désertification.	<p>.Tous les projets dans le cadre du PAN ont un caractère prioritaire; une approche intégrée a été développée par bassin versant.</p>	<p>.Les projets en cours dans le domaine de gestion des ressources et de lutte contre la désertification devront être analysés pour vérifier s'ils sont en accord avec les principes de la CCD.</p> <p>.La capacitation doit s'adapter aux besoins de programmes scientifiques et techniques.</p>
6 Mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation.	<p>La capacitation nationale pour la surveillance et l'observation de l'environnement a été renforcée</p>	<p>. Formation de cadres nationaux dans le domaine de l'environnement au niveau national et international.</p> <p>.Création et formation de cabinets</p>

.La création d'un Système d'Information sur l'Environnement (SIE) est en cours avec l'appui du PNUD/UNSO et la collaboration technique du Centre de Suivi Ecologique de Dakar (CSE).

.Service de sécurité alimentaire – Il y a eu la création d'une Direction de Service de Sécurité Alimentaire au niveau du MAP et d'une Agence Nationale de Sécurité Alimentaire qui a comme fonction de réguler le marché des produits de base en terme d'approvisionnement, de prix, de qualité entre autres.

Système d'alerte précoce - un service de suivi annuel des activités de la production agricole dont l'évaluation a été homologuée conjointement par des institutions comme le CILSS, la FAO et le Gouvernement. Ce système d'alerte précoce vise fondamentalement la sécurité alimentaire.

Le Programme Spécial de Sécurité pour l'Alimentation - qui vise l'augmentation des produits maraichers dans les zones pourvues de potentialités agricoles.

techniques Municipaux (aménagement, gestion de l'eau, assainissement, etc.)

. La mise en place du SIE se trouve à un niveau assez avancé (création et approbation lors d'un Atelier National, de la Charte informationnelle et de l'architecture du SIE, identification de la structure gestionnaire du SIE (DGA), rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans le SIE).

. Formation de cadres nationaux de plusieurs institutions en SIG et en SGBD.

.Une préparation solide pour l'harmonisation des priorités des partenaires nationaux s'avère essentielle pour la création du SIE.

. Pour harmoniser les mécanismes et les systèmes existants, les mesures prises sont plusieurs, notamment : la connections et la mise en réseau de l'ensemble des structures impliquées dans la collecte et le traitement des données environnementales.

. Création d'un système national de surveillance et d'analyse des effets du PAN avec la création d'un Page Web sur la désertification et l'environnement en général, réalisation d'un prototype de SIE sur une des îles.

. Réalisation d'une étude pour la création d'un système d'information géographique sur une des îles de l'archipel

Referência bibliográfica

- “Travaux en cours sur les repères et indicateurs” - Conference PanAfricaine sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et le suivi en Afrique des résultats de la CNUED. Ouagadougou, Burkina Faso. 18-21 Mars 1997.
- “Elaboration des Rapports Nationaux sur la Mise en Oeuvre de la CCD dans les Pays Africains Touchés Parties” - Termes de Référence.
- “Programme d’Action National de Lutte contre la Désertification et d’Attenuation des Effets de la Sécheresse (PAN)” - Secretariat Exécutif pour l’Environnement (SEPA). Document Principal - Avril 1998.
- Decreto-Lei nº. 73/97 de 29 de Dezembro. B.O. nº.50 I Série. Lei Orgânica do Ministério da Agricultura, Alimentação e Ambiente.
- “Rapport de Mission du Consultant en Communication” - Mission du 08 au 22 février 1996. SEPA/Project UNSO/CVI/95/X01/A/64/99
- “Quadros Legislativo, Político, Institucional e dos Recursos Humanos Afectos à Área de Conservação da Biodiversidade”. - Projecto PNUD-GEF/CVI/96/G31 - Biodiversidade Praia, Abril de 1998
- “Estatísticas Agrícolas” - GEP, Divisão de Estatísticas. DIAPER III/UE; Novembro 1997
- “Rapport de la Mission d’Evaluation Finale” - Project: d’Appui à la mise en oeuvre de la Convention sur la Désertification. UNSO/CVI/95/X01. Fevereiro de 1999.
- “Relatório de Haye - Desenvolvimento Durável”. Março de 1992).
- Club du Sahel, Le bulletin - Mars 1999. Tema sobre Parceiros.
- Convenção das Nações Unidas de Combate à Desertificação nos países afectados por seca grave e/ou Desertificação, particularmente em África. Versão em língua portuguesa da responsabilidade da delegação de Portugal. 1995.
- “Subsídios ao estudo do Sistema Produtivo Nacional” - NLTPS. J. C. Pires.
- Relatório de missão GEF sobre a Biodiversidade nacional. Na óptica do desenvolvimento das questões institucional, legislativas e de planificação estratégica no país. Projecto PNUD-GEF. Versão inglesa. Por J. C. Pires. 1996.
- Plano Nacional de Desenvolvimento 1997/2000. Avaliação a Meio Percurso. Programa Nacional de Luta contra a Pobreza. Consulta com os Parceiros de Desenvolvimento - 10/11 de Junho de 1999.
- “Conjuntura” Dezembro de 1998. Ministério das Finanças (Economia nacional em síntese).

- A constituição da República de Cabo Verde. 1992.
- Levantamento de Projectos em matéria de ambiente e de protecção dos recursos naturais. Documento do SEPA, 1996.
- “Vulnerabilidade e Adaptação da Agricultura ao Impacto das Mudanças Climáticas” - SEPA. Maio de 1999.

Abreviaturas

CCD	Convenção de Luta contra a Desertificação
CILSS	Comité Inert-Estados de Luta contra a Seca no Sahel
CM	Câmara Municipal
CMA	Comissão Municipal para o Ambiente
CMEAD	Comissão Municipal Especializada para o Desenvolvimento e Ambiente
DGASP	Direcção Geral de Agricultura, Silvicultura e Pecuária
EA	Educação Ambiental
FAIMO	Frente de Alta Intensidade de Mão de Obra (Trabalhos Públicos)
FAO	Organização das Nações Unidas para a Alimentação e Agricultura
FNLCD	Fundo Nacional de Luta contra a Desertificação
INERF	Instituto Nacional de Engenharia Rural e Florestas
INGRH	Instituto Nacional de Gestão dos Recursos Hídricos
INIDA	Instituto Nacional de Investigação e Desenvolvimento Agrário
MA	Ministério de Agricultura (Alimentação e Ambiente)
NU	Nações Unidas
ONG	Organização Não Governamental
PAFT	Programa de Acção Florestal Tropical
PAN	Programa de Acção Nacional (no quadro da CCD)
PANA	Programa de Acção Nacional para o Ambiente
PFIE	Programa de Formação e Informação para o Ambiente
PND	Plano Nacional de Desenvolvimento
PNUD	Programa das Nações para o Desenvolvimento
SEPA	Secretariado Executivo para o Ambiente
UNSO	United Nations Office to Combat Désertification and Drought

Personnalités contactées

Nome	Institution
Paulo Furtado (Hydrologue -Conseiller Municipal)	Mairie de S. Domingos
José Maria Silva (Consultant)	Co - acteur du PAN
Yaya Konaté (Consultant)	Co - acteur du PAN.Co-acteur du “Rapport de la Mission d’Evaluation Finale” Projet: d’Appui à la mise en oeuvre de la Convention sur la Désertification. UNSO/CVI/95/X01. Février 1999.
Frédéric Bruner	Assistant technique à la Coopération française
José Maria Semedo (Géographe)	Programme de Formation et Information pour l’Environnement - PFIE
António Rodrigues (Conseillé Municipal pour l’environnement)	Mairie de Santa Catarina
José Moniz	Président de la Plate-forme des Organisations Non Gouvernementales - ONG
Arlinda N. Lopes (Agronome)	Coordinatrice du Projet « Changements Climatiques »
Maria Luisa Lobo (Agronome)	Coordinatrice du Projet « Lutte contre la Désertification » “Appui à la mise en oeuvre de la Convention sur la Désertification” - UNSO/CVI/95/X01
Jacques de Pina Tavares (Environnementaliste)	Technicien de la DGA/PNUD-UNSO, responsable de la mise en oeuvre du SIE
Manuel Leão Carvalho (Agronome)	Directeur de la DGA
José Tavares (Journaliste)	Président de l’Association des Journalistes en matière de Population et Environnement - AJOPOP.

